

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt cinq le cinq juillet à huit heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présent(e)s : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, GUILLEMAUD Thibaut, MOINE Bernard, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe, THURISSET Alexandre

Excusés : CRÉMONA Cédric, NASSIR Marine

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 30/06/2025

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

**ORDRE DU JOUR :**

- Délégation du conseil au Maire actualisation créances admises en non-valeur et créances éteintes
- Validation devis réparation tracteur
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

**1. Délégation du conseil au Maire actualisation créances admises en non-valeur et créances éteintes**

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur ou en créances éteintes.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur ou de l'admission en créance éteinte à l'exécutif local dans la limite d'un seuil, qui ne peut être supérieur à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents consent une délégation au Maire pour admettre en non-valeur et en créances éteintes les créances dont le montant est inférieur à 100 €, pendant la durée du mandat.

**2. Validation devis réparation tracteur**

La boîte à vitesse du tracteur John Deere est cassée. Un devis a été demandé à l'entreprise MCDA et les travaux de réparation s'élève à 14 838,86 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis.

**3. Questions diverses**

- Gilles CHARPY-PUGET informe les membres du conseil municipal que :

- la signature pour la vente du terrain de Gérard Chambard se fera le 10 juillet 2025.

- des travaux de voirie auront lieu :

\*à Sagy route de Bissy le lundi 7 juillet : suite aux inondations des riverains, des tuyaux pour drainer les eaux pluviales jusqu'à la rivière sont mis en place.

\*à Cruzille promenade du château le 10 juillet : rénovation de la chaussée.

\*des trous sont à reboucher dans plusieurs secteurs de la commune.

- La commune va acheter un défibrillateur, l'emplacement reste à définir.

- Karine RATTEZ signale qu'elle a pris contact avec GROUPAMA pour assurer le terrain route de Bissy qui a été nommé « halle communale » et qui est en attente d'un numéro pour adressage.

- Armelle CHAPUIS précise que :

- le club a été nettoyé de fond en comble par l'entreprise « lav'immo ».

- Maxime RENARD a repris la gestion du site internet de la commune, merci à lui.

- le passage du rallye des vins dans la commune s'est bien passé et dégage un bilan plutôt positif.

La séance est levée à 10h30

La Secrétaire de séance,  
Armelle CHAPUIS



Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET



Official stamp of the Municipality of Cruzille, Saône-et-Loire, France. The stamp is circular with the text 'MAIRIE de CRUZILLE' at the top and '71260' at the bottom. It features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by a wreath.